

## ■ ÉDITO

### Mobilisation des institutions publiques face au fléau des arnaques à l'investissement

Usurpations d'identité, faux placements en crypto-monnaies ou en parkings... le spectre des arnaques à l'investissement est large.

Le phénomène est coûteux pour la collectivité. Il représente chaque année, selon les estimations du Parquet de Paris, environ 500 millions d'euros d'argent escroqué.

Il entraîne des dommages financiers souvent dramatiques pour les épargnants et provoque d'importants désarroi psychologiques.

L'étude conduite par l'AMF permet de décomposer l'engrenage du piège qui se referme sur la victime. Elle offre des clés de compréhension essentielles pour développer une meilleure prévention par les autorités et la capacité des personnes à déjouer ces pièges.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : six Français sur 10 ont été exposés d'une façon ou d'une autre à une proposition de placement alternatif et la moitié ont donné une suite à cette première exposition.

Finalement, 3 % des Français déclarent avoir souscrit à l'une de ces offres et 1 % d'entre eux ont probablement été victimes d'arnaques à l'investissement.

Une situation financière peu confortable, un certain goût du risque en matière d'épargne ou une défiance envers les placements et les établissements financiers, sont autant de facteurs qui poussent, souvent par curiosité, à répondre aux sollicitations.

Les réseaux sociaux et les influenceurs constituent de plus en plus fréquemment un point d'entrée des arnaques. Ces nouveaux médias touchent en particulier un public plus jeune, plus vulnérable.

Lors d'une prise de parole conjointe le lundi 13 décembre 2021, le Parquet de Paris, l'AMF, l'ACPR et la DGCCRF, ont montré leur détermination et leur coopération active dans la lutte contre ce fléau. Les autorités ont notamment présenté leurs actions en matière de prévention, de pédagogie et de répression.

Elles ont aussi appelé chaque personne à ne pas croire aux promesses irréalistes de gains importants, rapides, sans risques et sans efforts. ■

## ■ FOCUS

### Les arnaques à l'investissement : de jeunes communautés sous influence

Une « ethnographie digitale » a mis en évidence l'impact des influenceurs sur le chemin de l'arnaque et leur mode opératoire.

Ces influenceurs surfent sur une mythologie de la réussite avec ses artefacts, ses « idéaux » standardisés et la mise en avant de personnages réels ou fictionnels qui sont les preuves incarnées de la réussite facile.

#### Les mythes de l'enrichissement facile

Cette mythologie est partagée sur les réseaux sociaux par les comptes consacrés à l'investissement, aux paris en ligne, à l'hygiène budgétaire, ou à l'entrepreneuriat.

Le vocabulaire employé est codifié. Il s'agit de devenir « riche » et même « millionnaire » rapidement, « avant 30 ans ». Tout serait possible, à force de courage et de volonté, d'un état d'esprit traduit sous forme de #mindset.

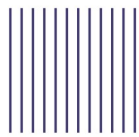
#### Un mot-code : la #LibertéFinancière

Le fil narratif est simple : une situation de départ défavorable, un « système » (études, salariat, crédits, petite retraite) présenté comme un piège et l'ascension fulgurante de l'influenceur se posant en « mentor » et partageant « un savoir qui ne s'apprend pas à l'école ».

#### Un mode opératoire à rebond

Depuis leurs plateformes de démonstration de leur réussite financière, ces influenceurs, une fois la cible hameçonnée, lui proposent de les rejoindre dans divers espaces privés (groupes fermés sur Telegram, Discord ou Snapchat, formulaires Google Forms, sites ad hoc). Les détails des investissements ne sont accessibles qu'à la condition d'intégrer un « groupe d'investisseurs » ou un « club VIP ». Un premier dépôt sur des plateformes de trading, de quelques centaines d'euros, est nécessaire.

Les néophytes, attirés par la médiatisation des gains réalisés par les « *early-adopters* », entretiennent l'espoir de gains massifs et rapides...avant de déchanter. ■



# Arnaques à l'investissement, combien de Français touchés et par quels moyens ?

**Les Français sont nombreux à être exposés aux offres frauduleuses d'investissement. Plusieurs centaines de milliers d'entre eux pourraient en être victimes.**

Pour évaluer l'ampleur du phénomène des arnaques à l'investissement, l'AMF a demandé à l'institut BVA d'interroger un échantillon de 5 000 Français de 18 ans et plus. L'objectif était de mesurer le degré d'exposition de la population aux arnaques à l'investissement. Les modes opératoires de ces arnaques ont également été sondés<sup>1</sup>.

## La connaissance du phénomène des arnaques à l'investissement

84 % des personnes interrogées disent avoir connaissance de l'existence d'arnaques en matière de placements ou d'investissements. Ce pourcentage est un peu plus élevé chez les retraités et inactifs (90 %) et de seulement 76 % chez les moins de 35 ans. Près des trois quarts ont entendu parler de l'usurpation d'identité dans le domaine des placements financiers.

La moitié des Français considère ce risque d'arnaques comme très important.

## Le contexte : le niveau de confiance des Français envers différents types d'investissement

Les Français se montrent relativement confiants lorsqu'il s'agit d'investir dans l'immobilier classique (7 sur 10). Un peu moins dans les places de parking (entre 4 et 5 sur 10) ou les chambres d'EHPAD (1 sur 3).

Ils sont nombreux également à accorder de la confiance à « un livret davantage rémunéré que les livrets classiques » (6 sur 10).

Les biens tangibles (diamant, matières premières, vins...) inspirent confiance à plus d'un quart des Français.

En revanche, ils se disent plus méfiants à l'égard d'offres de trading sur les marchés financiers, de crypto-monnaies, d'investissement sur le Forex ou dans les cheptels bovins (seule une personne sur 10 a confiance en ces types d'investissement).

A noter qu'un quart des moins de 35 ans a répondu avoir confiance dans les crypto-monnaies.

## Le manque de repères en matière d'épargne

Une partie non négligeable de la population croit en l'existence d'alternatives plus performantes que les placements traditionnels. Ainsi, pour 48 % des Français, pour faire de bons placements de nos jours, « il faut laisser tomber les placements traditionnels ».

Plus de 6 personnes sur 10 pensent qu'il existe des placements non risqués plus rentables que les livrets d'épargne. ■

## Les personnes « exposées »

Dans cette étude, une personne a été considérée comme exposée aux arnaques dans les situations suivantes :

- Elle a déjà été contactée par un organisme autre que sa banque proposant des placements financiers : 30 % des Français.
- Elle a déjà cherché sur Internet des produits « alternatifs » aux placements traditionnels : 23 % des Français.
- Elle a déjà vu une publicité pour des placements « alternatifs » aux placements habituels : 36 %.
- Elle a déjà vu une publicité proposant d'augmenter ses revenus, de gagner de l'argent rapidement : 45 %.

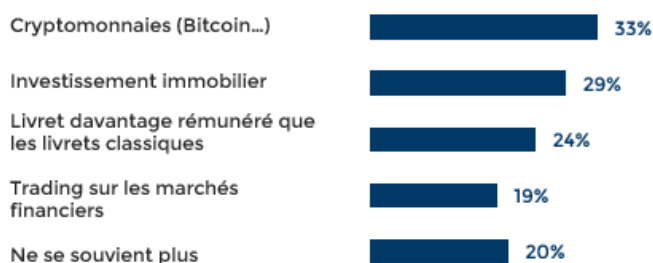
Il ressort que 6 Français sur 10 ont été exposés à au moins une de ces situations.

Ce sont plus fréquemment des CSP+ et des hommes. Cette population se renseigne davantage et est moins réfractaire aux risques : parmi ceux qui ont une épargne et acceptent un peu de risque en général, les trois quarts ont été exposés.

## À quel type d'investissement ont-ils été exposés ?

L'investissement proposé concernait des crypto-monnaies pour un tiers des personnes exposées. Il pouvait s'agir également d'un investissement immobilier (3 sur 10) ou d'un livret « davantage rémunéré que les livrets classiques » (un quart).

## Vous souvenez-vous du type de placement ou d'investissement proposé ?



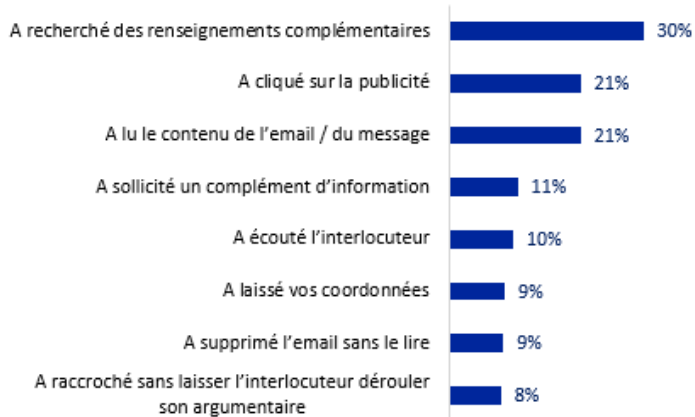
Source : « Les Français et les arnaques à l'investissement ». Étude BVA pour l'AMF, nov. 2021

<sup>1</sup> Le rapport complet de l'étude « Les Français et les arnaques à l'investissement » est accessible sur le site de l'AMF dans [la rubrique Publications/ Rapports, études et analyses](#).

## Une personne exposée sur deux a donné suite

La moitié des personnes exposées - ce qui correspond à 3 sondés sur 10 - ont donné suite, d'une manière ou d'une autre, à cette première exposition. Parmi ces personnes ayant donné suite, 30 % ont indiqué s'être renseignées plus avant, 21 % ont cliqué sur la publicité, 21 % ont lu le message de l'email reçu.

Et quelle a été votre attitude ... (par rapport à ce contact, ces recherches, ces publicités...)?



Source : « Les Français et les arnaques à l'investissement ». Étude BVA pour l'AMF, nov. 2021

## Combien ont finalement souscrit ?

Parmi ces personnes « actives », 8 % ont souscrit un placement, soit 2,6 % de l'échantillon (129 personnes sur les 5000 interrogées).

Pour quelles raisons avez-vous souscrit à cette offre ?



Source : « Les Français et les arnaques à l'investissement ». Étude BVA pour l'AMF, novembre 2021

Pour la moitié des souscripteurs, la somme investie était inférieure à 10 k€. Pour un quart, elle était supérieure à 30 k€ et pour un dixième, supérieure à 50 k€.

## Comment les souscripteurs ont-ils été contactés ?

Les personnes ayant souscrit un placement avaient souvent effectué sur Internet des recherches d'alternatives aux placements traditionnels (58 %). Les trois quarts avaient été contactées par un organisme autre que leur banque, par email (56 %), par téléphone (35 %) ou via un réseau social (36 %). Les réseaux sociaux les plus utilisés ont été Instagram (43 % des contacts via un réseau social), TikTok (37 %), Snapchat (32 %) et WhatsApp (30 %).

## Qui sont les souscripteurs ?

Deux tiers des souscripteurs sont des hommes. Ce sont plus fréquemment des CSP- (4 sur 10) que ceux qui n'ont pas souscrit (3 sur 10). Les jeunes sont surreprésentés : 4 sur 10 ont moins de 35 ans, contre un sur 4 chez ceux qui n'ont pas souscrit.

## Quelles difficultés rencontrées ?

Parmi les personnes ayant souscrit, presque 80 % ont encore leur placement ouvert et près des trois quarts ont ensuite été confrontées à au moins une difficulté telle que l'impossibilité de récupérer ses fonds (1 sur 2), l'absence de contact après le versement (4 sur 10), le manque de rentabilité (1 sur 2), le manque de visibilité sur les résultats de l'investissement (1 sur 2) ...

Aux souscripteurs : avez-vous été confronté dans le cadre de ce placement à l'une ou plusieurs des situations suivantes ?



Source : étude BVA pour l'AMF, novembre 2021

## Les victimes probables : 1 % de l'échantillon

Parmi les souscripteurs ayant répondu être dans l'impossibilité de récupérer leurs fonds ou ne plus avoir aucun contact, les deux tiers considèrent les fonds investis comme perdus.

Ces « victimes probables » d'arnaques à l'investissement représentent la moitié des souscripteurs, soit environ 1 % de l'échantillon.

Les placements étant souvent encore « ouverts », les situations d'arnaques ne sont potentiellement pas encore révélées au moment de l'étude.

Les versements effectués ont souvent été réalisés par virement bancaire, mais aussi par transfert d'argent en ligne ou par carte bancaire. Une victime sur 9 a répondu avoir effectué un versement en crypto-monnaies.

Dans 6 cas sur 10, la banque de la future victime l'avait alertée au moment de sa demande de virement ou de transfert par carte bancaire.

À noter enfin que la moitié des personnes s'estimant victimes d'une arnaque ont répondu avoir suivi une formation de trading en ligne.

## ■ FOCUS

### Les victimes d'arnaques à l'investissement

Parmi les personnes ayant souscrit un placement alternatif (129 personnes), une moitié s'estime victime d'une arnaque. Ce sont des profils peu expérimentés en matière d'épargne et de placement : 7 victimes sur 10 ont répondu ne pas se sentir à l'aise en matière d'épargne. Plus fréquemment que les autres, elles ont répondu gérer elles-mêmes leurs placements et ne pas solliciter les conseils d'un professionnel ou d'un proche.

Les personnes s'estimant victimes d'une arnaque sont relativement jeunes : la moitié a moins de 35 ans (quand cette classe d'âge représente un quart de la population française). La moitié également appartient aux CSP- (30 % dans la population française).

À noter que les personnes résidant dans le Grand Est de la France sont surreprésentées : elles sont 3 sur 10 contre 2 sur 10 dans la population générale.

### Trois entretiens de victimes

Pour mieux comprendre, le mécanisme des arnaques, BVA a interrogé 5 victimes parmi les 61 issues de l'étude quantitative. Ces entretiens ont permis de rendre plus concret le contexte des arnaques à l'investissement subies et le mode opératoire des escrocs.

Nous présentons ici le compte rendu de trois entretiens.

#### Femme de 31 ans, employée

La motivation initiale était le besoin de « mettre du beurre dans les épinards, de mettre ma mère à l'abri, de mettre de l'argent de côté pour mon fils... en sachant que mon père nous a laissé beaucoup de dettes ».

La réception d'une prime de participation : « De l'argent que j'ai gagné mais pas une paye. C'était une récompense, et je me suis dit que peut-être la récompense m'apporterait un peu plus... ».

Une publication sur Facebook montrant « le témoignage de Marie qui avait triplé sa mise en 3 jours ».

Une inscription sur une plateforme avec ses coordonnées. On l'a appelée le soir même (un numéro du Royaume-Uni ; des interlocuteurs parlant français avec un accent).

Un placement dans les crypto-monnaies. Promesses attractives : « gain d'argent », « doubler/tripler », « rapide », « sans risque », « simple ».

Des interlocuteurs disponibles, à l'écoute. « Ils ont posé des questions. Ils se sont mis à ma place. Ils se sont intéressés à moi et à ma famille ».

Puis : impossibilité d'accéder au compte ; aucune nouvelle ; des interlocuteurs injoignables. Le montant perdu a été de 250 €.

Sentiments : « Je ressens de la trahison, de la culpabilité... Coupable d'avoir été aussi naïve, d'avoir pensé que ça pourrait marcher. De la colère contre eux et contre moi ».

#### Homme de 46 ans, intérimaire

Il y a deux ans. Un besoin de compléments de revenus. Une attirance pour les rendements importants mais une frilosité à l'égard des placements boursiers. Des informations sur les crypto-monnaies dans les médias : « A la TV, ils parlaient du bitcoin, une monnaie virtuelle. Quand elle a été lancée, elle n'avait pas beaucoup de valeur et puis elle s'est envolée ! ».

Une démarche de recherches sur Internet. Une inscription sur une plateforme avec transmission de ses coordonnées suivie d'un contact téléphonique.

Le placement s'est fait dans les crypto-monnaies.

Promesses attractives : rendements supérieurs à ceux des placements bancaires, possibilité de retirer l'argent à tout moment. Un site qui semblait « sérieux » avec un numéro de téléphone, des interlocuteurs disponibles fournissant des explications. Montant perdu : 1 000 €.

Puis : impossibilité de retirer les gains ; interlocuteurs injoignables ; site indisponible : « Quand j'ai vu que ça avait presque doublé - j'étais quand même monté à 1 600 € -, j'ai voulu retirer 600 €, le bénéfice. Et là, impossible de rentrer sur le site. Je tapais mon identifiant, mon mot de passe, impossible de me connecter, le site ne fonctionnait plus ! ».

#### Femme de 70 ans, retraitée

En 2020, la réception d'un héritage inattendu de 30 000 €. Un intérêt pour les placements à risque modéré et un tempérament « joueur ».

Un contexte de confinement propice à passer davantage de temps sur Internet. Une banque sollicitée mais indisponible : « Je lui ai téléphoné, mais elle m'a dit 'on verra ensemble après ce confinement' et je n'aime pas attendre ».

La réception d'un mail comme déclencheur, suivie d'une prise de contact et d'échanges par téléphone et email. Le placement s'est fait dans des parkings (en Italie) malgré les conseils de prudence d'un proche. Promesses attractives : rentabilité de 10,8 %, non imposable en France, revente possible à tout moment.

Des interlocuteurs aux fonctions réalistes, agréables, disponibles et consciencieux ; l'envoi de documents qui semblaient sérieux ; une entreprise qui « paraissait vraie », membre de « l'association internationale des fonds d'investissement ».

Puis : Impossibilité de récupérer l'argent investi ; interlocuteurs injoignables ; recherches effectuées sur Internet pour évaluer la fiabilité du site. Le montant perdu a été de 5 000 €.

Sentiment d'avoir été naïve, fatalisme, relativisme : « Après, je me suis dit, bon, on ne va pas en faire une histoire. Je n'aurais eu que ces 5 000 €, là je me serais dit que je me suis faite arnaquer ».